

Editorial

Cela fait des années que les associations Ulanga mènent un combat acharné pour que la propreté des villes et des villages soit effective. En 2002, lorsque l'Union Européenne a financé un plan d'urgence pour l'assainissement de la ville de Moroni, nous écrivions qu' "il faut espérer que ce ne sera pas un plan de plus... dans l'urgence".

Malheureusement, il faut se rendre à l'évidence.

Dans nos îles de la lune, nous avons toujours manqué de la constance dans nos actions.

L'équipe qui est venu nous appuyer pour faire face à l'actuelle épidémie de "chikungunya" a montré que la propagation rapide de la maladie était dû au contexte favorable trouvé par le moustique vecteur de la maladie. Dans notre île, les décharges à ciel ouvert et autres qui égrènent autour de nos habitations sont les gîtes privilégiés pour ce genre de moustique.

Il faudrait qu'avec l'avènement des communes que tout le monde appelle de ses vœux, la question de la gestion des ordures trouve un début de solution. A moins, qu'une fois encore, l'on estime que la façon la meilleure de résoudre un problème ne soit dans l'urgence. Mais il faudrait le rappeler, en urgence, le pire n'est jamais loin !

Hachime Abdérémane

Environnement immédiat

QUAND LE COELACANTHE FOUT LE CAMP !

La zone marine et côtière du sud-ouest de Ngazidja constitue un site d'importance mondiale en raison de la présence du principal biotope du coelacanthe d'une part et de l'importance de son écosystème récifale d'autre part. Dans les fonds marins, les grottes volcaniques situées à proximité des côtes abritent le fameux coelacanthe fossile vivant, espèce rare et menacée d'extinction qui présente un intérêt écologique et scientifique à l'échelle mondiale. Le coelacanthe vit à des profondeurs qui varient entre 150 et 700 m, dont la température se situe entre 18 et 22.5°C, sur des fonds dont la pente est extrêmement accusée (45 à 50° en moyenne) de sorte que, envisagé à

l'horizontale, leur biotope est peu éloigné de la ligne de rivage. Dans cette gamme de profondeurs, leur habitat diurne est circonscrit aux grottes sous-marines localisées entre 150 et 250m. C'est

dans cette zone que vit la plupart des coelacanthes répertoriés dans le monde. Cette situation pourrait ne plus durer.

(suite page 3)



Mammifères

Plan d'action des
Roussettes des
Livingstone, page 5

Dossier Biodiversité

Mieux cibler sa
gestion, page 4-5

Ecotourisme

Un créneau qui se
cherche, page 2

5 juin 2005 Journée Mondiale de l'Environnement

La Journée mondiale de l'environnement, célébrée chaque année le 5 juin, nous concerne tous directement. C'est, pour les Nations Unies, l'un des principaux moyens pour susciter une plus grande prise de conscience envers l'environnement promouvoir l'intérêt et l'action politique. Le thème de la Journée mondiale de l'environnement retenu pour 2005 est le suivant :

Des villes vertes, un plan pour la planète!

ECOTOURISME : UN CRENEAU QUI SE CHERCHE DANS LES ILES DE LA LUNE

Dans nos belles îles de la lune, le débat concernant la nature du tourisme à développer ne semble pas avoir beaucoup avancé dans la mesure où on a pas encore défini de façon claire les grandes orientations dans ce domaine. Il faut savoir aussi que le plan directeur national du tourisme date de 1996, c'est dire qu'il a besoin d'un grand toilettage au vue des multiples changements intervenus tant

tourisme comme étant : " ... une forme de tourisme qui s'intéresse aux ressources écologiques et aux dimensions culturelles des régions visitées... Il vise à minimiser l'impact de l'activité sur l'environnement. Il est maîtrisé et génère des revenus au bénéfice des populations locales. Il contribue à la préservation du milieu naturel et humain dont les populations bénéficient, ce qui permet de réduire leur dépendance sur les acti-

Faire que le rêve devienne réalité

Pour développer ce créneau les spécialistes préconisent le développement d'un écotourisme prenant en compte la spécificité et la sensibilité des écosystèmes de notre pays et par la production d'un schéma d'aménagement touristique destiné à fixer les sites de développement touristique, à la fois pour ce qui concerne la localisation des hôtels, des équipements touristique légers et en favorisant les investissements privés dans ce secteur et en assurant à l'extérieur une information ciblée et adéquate des atouts naturels et culturels du pays. Et surtout, donner la priorité aux projets villageois car il convient de toujours le rappeler : la plupart du temps ceux qui tirent les dividendes en aval sont aussi ceux qui les tirent en amont.

Le débat est lancé mais il nous faut savoir que l'écotourisme ne pourra se développer que sur les activités que nous mettrons en œuvre autour de ce que les mêmes spécialistes appellent les " actifs spécifiques ". C'est à dire notre riche biodiversité et notre culture spécifiques. Et comme nous vivons dans l'ère de l'économie globale, la bataille est féroce et rien n'est gagné à l'avance. L'écotourisme n'est en définitive que ce que nous avons de meilleur à offrir. A nous de faire que le rêve devienne réalité.



Bungalows à Walla2 Mohéli

dans le secteur que sur le plan institutionnel, même si le document en elle-même constitue une source de référence indéniable. Pour certains, il faudrait d'abord dans un premier temps, faire venir les touristes et dans un deuxième temps déterminer les conditions pour le développement de l'écotourisme. En effet, un des blocages de l'arrivée des touristes est l'enclavement qui rend le prix du billet extrêmement cher. La combinaison de deux serait l'idéale. Et quand nous savons que c'est un marché situé principalement dans les pays du Nord et que " filière globale " est dominée par les " tour operators " de l'aval, nous mesurons l'énorme travail qu'il faudra abattre pour renverser la vapeur. La création d'un département d'écotourisme à l'Université des Comores est un signe positif mais comme nous le savons une hirondelle ne fait pas le printemps et surtout si le temps est instable.

Certains praticiens de l'écotourisme comme l'Association EquaTerre, qui a produit un plan de développement de l'écotourisme à Mohéli, a défini l'éco-

tivités déprédatrices des ressources. " Ainsi donc le patrimoine naturel et culturel doit être valorisé par le développement d'un écotourisme maîtrisé. Les revenus et les conditions de vie des populations locales sont améliorés grâce aux retombées directes et indirectes de l'activité.

Même si le développement de l'écotourisme peut-être considéré comme un élément clé pour la réussite du développement socio-économique de nos îles, en permettant d'assurer aux communautés locales des retombées économiques propres, il n'en demeure pas moins qu'il faut prendre en compte toutes les données disponibles pour éviter de tomber dans des voies sans issues et dans les désillusions. Le développement économique du secteur dépend aussi de la bonne image que nous donnerons de la protection de notre environnement, mais il est surtout dépendant du développement du tourisme, d'une façon générale. Miser sur le tout écotourisme nécessite de déployer des trésors d'ingéniosités que nous sommes loin d'avoir acquis.



Moucherolle, Mutata tersiphoni

Quand le coelacanthe....

suite de la page 1

Lors d'une rencontre régionale tenue en Afrique du Sud la semaine dernière, la délégation comorienne est restée quelque peu pantois face à l'offensive qui est menée par des pays de la région sur le coelacanthe. Alors que l'on croyait les Comores être l'habitat par excellence de ce véritable fossile vivant, on vient d'apprendre que les côtes tanzaniennes abriteraient plus d'une vingtaine. Il faut savoir que l'Afrique du Sud, Madagascar et le Kenya se targuent de posséder quelques espèces dans leurs eaux. Les coelacanthes "tanzaniens" viennent de faire sortir les responsables de l'environnement de leurs gongs.

La mise en place du Programme africain sur le coelacanthe (ACEP) initié par les sud-africains et dans lequel nous participons, risque de faire de nous de simples témoins si nos autorités ne s'impliquent pas davantage dans un domaine où notre pays jouait sa fierté. Certains scientifiques n'écartent pas l'hypothèse de la découverte des coelacanthes en Tanzanie avec les travaux qui sont effectués dans la zone du coelacanthe en particulier dans une localité de Badjini-Ouest.

En effet lors de la réunion précédemment citée, ceux-ci ont montré que les coelacanthes on horreur du bruit. Et comme vous le savez le concassage ne se réalise pas dans un silence assourdissant. Cqfd ! Actuellement, les études sont menées pour déterminer avec préci-

sion si les coelacanthes vus en Tanzanie ne seraient pas des résidents de chez nous. Quoiqu'il en soit, il serait temps de prendre le boeuf par les cornes et voir dans quelle mesure des actions hardies peuvent être menées pour éviter que cette richesse ne prenne la poudre d'escampette à cause de décisions à court terme et qui risquent d'hypothéquer l'avenir de cette relique. La délégation envisage d'engager un travail de sensibilisation des autorités à tous les niveaux et espère que cette fois-ci, les mesures qui seront prises persuaderont notre hôte de marque de rester avec nous.



Un plan d'action pour sauver le renard volant des Comores

La Roussette de Livingstone ou renard volant, connu sous le nom scientifique de *Pteropus livingstonii*, est une des plus grandes chauves-souris du monde. Il est endémique aux îles d'Anjouan et de Mohéli. Grâce au travail remarquable mené depuis plusieurs années à Anjouan par l'Ong Action-Comores et surtout grâce à l'appui du centre Durrell Wildlife Conservation Trust, Action Comores - International et du projet Biodiversité, un plan d'action a été validé l'année dernière pour promouvoir la survie de ce mammifère qui figure parmi les espèces endémiques emblématiques de notre pays.

L'Union Mondiale pour la Conservation de la Nature (UICN) a classé la Roussette de Livingstone parmi les

espèces menacées et en danger critique et qui nécessite par conséquent des mesures urgentes de sauvegarde en raison de l'activité humaine accrue près des dortoirs, ainsi appelle-t-on les endroits où nichent ces mammifères, et surtout du fait du déboisement des zones d'habitat de



photo: W.Trewhella

cette espèce. Les derniers recensements ont révélé la présence de 1.200 individus seulement à l'état sauvage

alors que le rôle écologique de la roussette de Livingstone dans la dispersion des graines et la pollinisation, influence fortement le fonctionnement de l'écosystème de la forêt tropicale comorienne. Cet écosystème joue un rôle fondamental dans la vie du peuple comorien, dans la mesure où il contribue à la fourniture de services écologiques, à travers notamment le contrôle de l'érosion, l'entretien des bassins hydrographiques, la production du bois d'œuvre et de chauffe, de ressources alimentaires, et de substances médicinales. La forêt tropicale comorienne constitue également une zone de haute prévalence pour la biodiversité. Ainsi pour l'ONG américaine "Conservation Internationale", elle fait partie d'un des points chauds de la biodiversité la plus menacée dans le monde.

Parmi les éléments qui ont été mis en exergue par le plan d'action figure la pression humaine sur l'habitat de la Roussette de Livingstone qui résulte essentiellement des besoins en terres pour la pratique de l'agriculture de subsistance, en bois de chauffe aux fins de combustibles et pour la construction. Ainsi "la conjugaison de plusieurs facteurs contribue également à exacerber cette pression anthropique, au nombre desquels, il faut citer la grande pauvreté en milieu rural, l'accès inadéquat aux soins de santé et à l'éducation, la croissance démographique rapide, la faible connaissance des besoins de la roussette, la construction de routes à travers la forêt, ainsi que les catastrophes naturelles qui interviennent occasionnellement du fait des cyclones".

Suite page 6

Biodiversité des Comores : Mieux cibler les capacités de sa gestion

Il y a quelques mois s'est tenu à Paris sous l'égide de la France et de l'Unesco, une conférence internationale sur le thème : "Biodiversité, Science et Gouvernance". La conférence a tiré la sonnette d'alarme sur la perte de la biodiversité mondiale et a lancé un appel pour mieux la préserver. Les Comores qui sont reconnues comme un haut lieu d'intervention prioritaire pour la conservation de la biodiversité saura tirer les leçons de cette conférence et apporter des solutions durables dans la gestion de ce patrimoine nationale mal valorisé, en termes de retombées sur le plan économique.

Il faut savoir que l'unicité de la diversité biologique des Comores est révélée par les taux d'endémisme élevés mesurés pour certains groupes taxonomiques. Ainsi, le taux d'endémisme global estimé pour la flore comorienne est de 33 % et atteint 50 % pour le groupe des orchidées (dont 43 espèces endémiques). A l'échelle mondiale, les Comores font partie des 20 îles ou archipels caractérisés par l'endémisme spécifique remarquable de leur biodiversité. Elles sont aussi comme zones de diversité et d'endémisme essentielles pour l'avifaune et les espèces végétales. C'est aux Comores qu'est localisée la population la plus importante de coelacanthes connue à ce jour sur la planète.

Pressions sur la biodiversité des Comores.

Malheureusement, les pressions sur cette biodiversité unique sont multiples et dominées par la perte et

la dégradation des habitats. De plus, les demandes croissantes pour l'exploitation commerciale de certaines espèces à des fins d'exportation menacent aussi un certain nombre d'espèces. En effet, la Direction Nationale de l'Environnement a déjà eu à statuer sur une demande d'exploitation des fougères arborescentes et quelques promoteurs ont fait des demandes d'exploitation de certaines espèces de reptiles endémiques, de mollusques et de concombres de mer. Au cours des années écoulées le Gouvernement des Comores a fait montre d'un engagement à la conservation de l'environnement et de la biodiversité en adoptant une Politique nationale pour l'environnement, un plan d'action environnemental, un cadre juridique pour sa mise en application, la loi-cadre sur l'environnement, et en adhérant à la Convention internationale sur la biodiversité biologique.

Au cours de la dernière décennie, par l'adhésion aux conventions internationales sur la biodiversité (CDB) et sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) et l'adoption d'un arrêté ministériel relatif aux espèces protégées, les Comores se sont doté d'outils légaux visant à protéger et à gérer de façon durable les espèces de faune et de flore vulnérables à la pression de la commercialisation.

Quoique certaines espèces soient inscrites aux annexes 1 ou 2 de la convention CITES, dont plusieurs espèces de coquillages marins, des orchidées, de petits reptiles comme

les *Phelsuma* spp. et les caméléons, celles-ci sont encore exportées illégalement. De plus, l'arrêté ministériel relatif aux espèces protégées qui a été signé en mai 2001 prévoit le classement des espèces à protéger selon deux catégories.

La première regroupe les espèces qui doivent être intégralement protégées en raison de leur endémicité, leur rareté ou l'imminence de leur extinction. La deuxième caté-

insuffisantes. Aucune procédure n'est prévue pour déterminer le montant des redevances à imposer pour l'exploitation des ressources naturelles. Aucun mécanisme ni aucune mesure n'ont été définis pour assurer un accès et un partage équitable des bénéfices.

Cette insuffisance de données de base entrave la conception de mesures appropriées de conservation et de gestion durable. À cause de la



gorie regroupe les espèces partiellement protégées, c'est-à-dire dont le prélèvement est soumis à autorisation préalable de la Direction Nationale de l'Environnement (DNEFSA). Toutefois, les espèces sont souvent classées sans que des connaissances appropriées et rigoureuses permettent de statuer sur leur appartenance à l'une ou l'autre catégorie. De plus, les agents des douanes ne sont pas formés de manière appropriée pour assurer la mise en vigueur des contrôles aux frontières.

L'exploitation durable de la diversité biologique devrait engendrer des retombées économiques intéressantes pour les Comores, mais les capacités de gestion à cet effet sont

méconnaissance des ressources, les décisions concernant l'octroi des permis de récolte ou d'exportation ne sont pas fondées sur la connaissance des seuils d'exploitation durables, compromettant ainsi l'utilité même de cet outil de conservation.

Et c'est ainsi que pour répondre à l'urgence de renforcement des capacités et de sensibilisation de la population comorienne, le projet "Évaluation des besoins en capacités pour la mise en œuvre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité et appui au Centre d'Échange sur la Biodiversité a été élaboré par le ministère du développement rural, de la pêche, de l'artisanat et de l'environnement grâce au

Biodiversité des Comores : Mieux cibler les capacités de sa gestion

Fonds pour l'environnement mondial (Fem) et au Programme des Nations Unies pour le développement (Pnud) et aura la charge d'évaluer les besoins en développement des capacités requises pour élaborer et mettre en oeuvre les mesures nécessaires pour assurer la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique et contribuer ainsi au respect des engagements du pays en vertu des conventions internationales relatives à la diversité biologique, par l'élaboration et la mise en oeuvre efficace de mesures appropriées. Le projet identifiera et évaluera de manière exhaustive ces besoins pour mettre en oeuvre et favoriser l'efficacité de l'ensemble des mesures de conservation de la biodiversité que le pays a adoptées dans Stratégie Nationale pour la Conservation de la Diversité Biologique et sa loi sur l'environnement

Centre d'Échange d'informations

Un défi important à la mise en oeuvre des mesures de protection de la biodiversité aux Comores réside dans l'i-

formations sur la biodiversité entre les partenaires du projet et le Centre d'Échange central. Ce mécanisme est d'une importance cruciale puisque le succès du Centre d'Échange repose sur les données récol-

concernées par la conservation de la diversité biologique, sur chacune des îles de l'Union des Comores et à l'échelle internationale. La durabilité du Centre d'Échange sera de plus assurée par la mise en place d'un Observatoire Environnemental basé sur un service permanent de système d'information géographique (SIG) au sein de la Direction Nationale de l'Environnement.



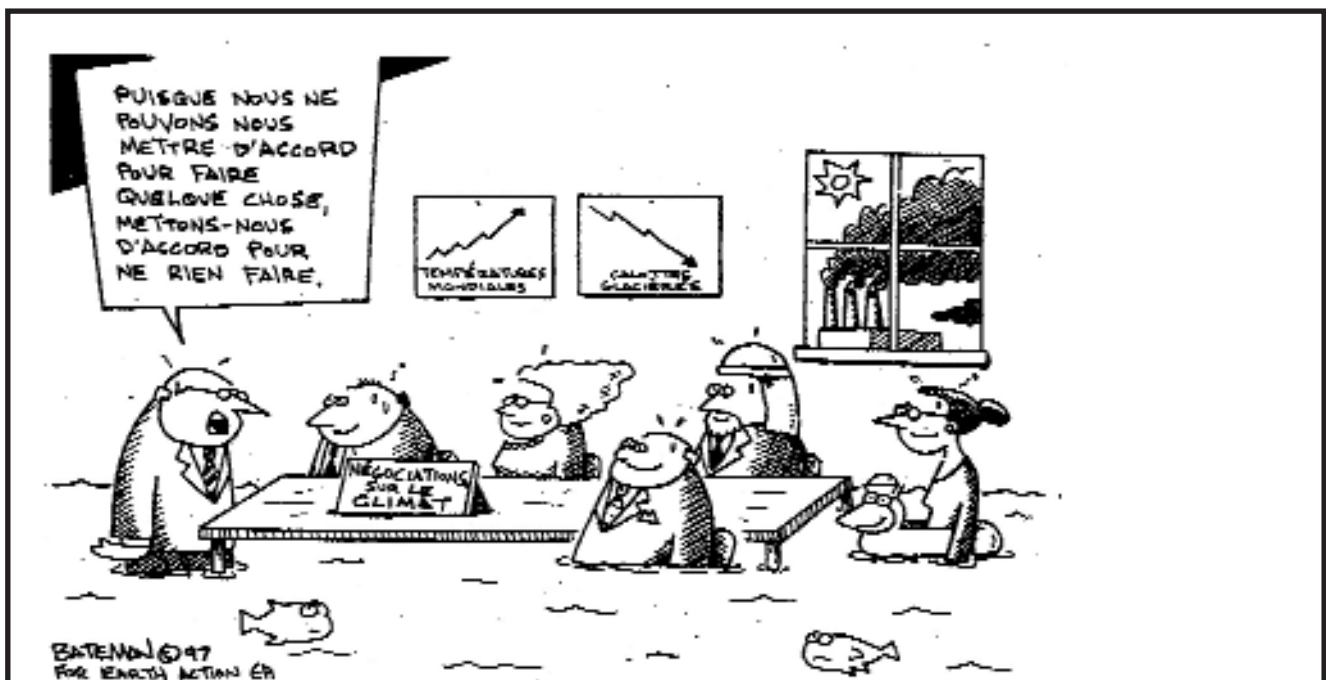
Source :
Doc Projet Pnud-Fem Activités habilitantes pour la Biodiversité

solement relatif des agents chargés de l'Environnement basés sur chacune des îles. Un Centre d'Échange d'information a été mis sur pied. Il sera développé davantage pour créer un mécanisme durable qui permettra un partage d'in-

formations par les partenaires locaux. Les activités relatives au Centre d'Échange assureront que l'information et les données disponibles sur la biodiversité des Comores soient disponibles et accessibles à toutes les parties prenantes

Visitez le site CHM de l'Union des Comores à l'adresse suivante
<http://bch-cbd.naturalsciences.be/comores/comor-fra/index.htm>

Dilemme sur le changement climatique



Plan d'action des Roussettes...

Le plan souligne que "le succès des efforts de conservation dépend de l'implication des communautés locales, sous-tendus par la coordination du gouvernement au niveau des îles et ainsi que par l'appui de la communauté internationale".

Le Plan d'action constitue l'engagement des Comores à œuvrer activement à la conservation de la Roussette de Livingstone. Ses principaux objectifs sont la protection des habitats et des sites d'alimentation de la Roussette ; la gestion des ressources naturelles des zones riveraines des sites d'alimentation pour sauvegarder la pollinisation et la production de fruits constituant la base alimentaire de la Roussette de Livingstone tout au long de l'année ; l'élaboration de programmes scolaires basés sur

l'éducation environnementale et communautaire ; la poursuite des efforts, de surveillance des habitats ; la continuité des programmes d'élevage en captivité menée dans les zoos de Jersey et Bristol au Royaume-Uni depuis 1992 et des travaux de recherche écologique menés au profit de la conservation en collaboration avec des organisations partenaires, en vue de la recherche de solutions à l'ensemble des questions sous-jacentes.

La stratégie décrite dans le Plan de Conservation est censée être mise en œuvre sur une période de cinq ans. Ce plan s'inscrit dans le contexte d'une initiative globale visant à mettre en place, un cadre de gestion de la conservation, susceptible de promouvoir une sauvegarde durable et à long terme, de la Roussette

de Livingstone et de son environnement. Cependant certains ne manqueront pas de rétorquer, et on peut les comprendre, que le pays a des besoins urgents autres que la sauvegarde d'espèces endémiques aussi importantes soient-ils.

Mais l'on se contentera de leur répondre par ce proverbe amérindien : " Seulement quand le dernier poisson sera attrapé, seulement quand le dernier buffle sera tué, seule-

ment quand la dernière rivière sera polluée et seulement quand le dernier arbre sera abattu, alors, seulement, l'homme se rendra compte qu'il ne peut manger l'argent "



PENSER GLOBALEMENT, AGIR LOCALEMENT



**Vous pouvez vous inscrire
directement en ligne sur le site
www.wiomsa.org**

**Western Indian Ocean Marine
Association**

**P.O.Box 3298, Zanzibar,
Tanzania**

Tél: 00 255 24 2233472/ 2234597

Fax: 00 255 24 2233852

Email secretary@wiomsa.org

Conférence-débat sur le coelacanthe : Entre patrimoine mondial et survie locale

A l'initiative du comité national de gestion du programme africain sur le coelacanthe, une conférence-débat s'est tenue vendredi dernier au Centre national de documentation et de recherche scientifique (Cndrs). Plus d'une trentaine de personnes avaient pris part à cette rencontre. L'initiative est à saluer car elle a permis aux uns et aux autres de confronter leurs idées dans un débat à la fois passionné et passionnant. On a senti que les gens étaient particulièrement intéressés par le sujet.

L'objectif de cette rencontre était de faire le point sur les activités qui sont menées par le comité et d'éclairer les participants sur l'état d'avancement des travaux sur ce fossile vivant. Mais comme dans tout débat sur l'environnement qui se respecte dans les îles de la lune, un participant s'est demandé où passe la manne déversée dans ce secteur ? Le débat s'est surtout focalisé sur ce qui se passe dans la zone du coelacanthe. En effet ces derniers temps, la presse a fait état, relatant une rencontre tenue en Afrique du Sud, que la capture sur les côtes tanzaniennes de plusieurs coelacanthes, ne serait pas étrangère aux travaux de concassage menés dans une localité du sud-Ouest de Ngazidja, une zone considérée par les scientifiques comme abritant les principales grottes où loge le coelacanthe. Il faut savoir que d'août 2004 au 12 janvier 2005, il y a eu quelque dix neuf (19) prises de coelacanthes de plus enregistré sur la côte de Tanga en Tanzanie, alors qu'il n'y avait eu que trois prises dans cette zone, de 1972 à 2003. Ceci expliquant peut-être cela. Et comme tout le monde le sait, le principe de précaution doit prévaloir dans des cas comme celui-ci.

Un participant s'est aussi demandé si l'on peut qualifier le coelacanthe d'espèce endémique aux Comores dans la mesure où ce dernier se retrouve dans d'autres pays. La réponse donnée par les conférenciers est qu'en l'état actuel des connaissances, c'est-à-dire des quelques découvertes dans la région, les Comores sont les seules à abriter de façon permanente une population significative de coelacanthes.

La conférence a posé la problématique



Coelacanthe, capturé en Tanzanie

de la protection de l'environnement dans un contexte de difficultés économiques dans lequel doivent faire face les communautés locales. Car comme l'avait rappelé un jour, le professeur Raphaël Plante, un grand spécialiste du coelacanthe, lors d'une mission aux Comores : " Il ne s'agit pas de mettre ici en balance la survie d'une espèce, fût-il menacé et la vie des communautés locales. Il faut faire en sorte que leur engagement pour la préservation de l'espèce soit payé en retour".



Dissection d'un coelacanthe

En gros, Il est ressorti de cette rencontre, qu'il faudrait demander aux autorités de mettre en œuvre les moyens pour qu'une étude portant sur le recensement actuel des coelacanthes soit programmée. Le dernier recensement ayant eu lieu il y a cinq ans, en novembre 2000. Il est ressorti aussi, que les lois environnementales doivent être appliquées avec plus de rigueur car à terme peut même se poser un problème de légitimité des autorités. En plus, il est ressorti au cours des débats que les études d'impact environnemental doivent être faites dans les règles de l'art et non pas de façon formel comme cela semble avoir été le cas pour l'installation de ce concasseur qui fait tant de bruits dans tous les sens du terme.

Ne parlons plus des effets nocifs sur la santé de la population riveraine et de la dégradation visuelle du site.

En définitive, la leçon qui mérite d'être tirée concerne la façon la meilleure pour que les communautés riveraines de la zone abritant le coelacanthe puissent tirer réellement profit de leur hôte, sans scier la branche sur laquelle elles sont assises. Dans la déclaration sur le développement humain durable en 1994, il est écrit que : " *Le développement humain durable des Comores dépend étroitement de la capacité du Gouvernement et de la population à assurer une gestion saine des ressources naturelles et à préserver l'environnement pour les générations futures. La mise en œuvre du Plan d'action environnemental constitue une priorité et tous les efforts doivent être faits pour introduire la dimension environnementale dans l'ensemble des stratégies et programmes de développement*".

Comme on le constate, le chemin est encore long et ardu. La balle est dans le camp des décideurs à tous les niveaux et aux âmes de bonne volonté.



Oeuf de coelacanthe

Photos : C.K Rumisha and I. Katonda

Comité de rédaction Habari za Ulanga

**Ouledi Ahmed
Said Hassani Mohamed
Hachime Abdérémane
Yahaya Ibrahim
Ambadi Issouf**

Gestion des déchets à Moroni

« La propreté c'est la santé ». Ce slogan est devenu une fois de plus avec

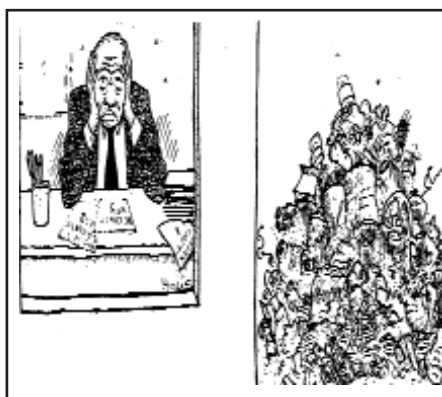
l'actuelle épidémie, d'actualité. Il n'y a pas longtemps la vice-présidence de l'Union et les ministères de la santé et celui de l'environnement de l'île autonome de Ngazidja, appuyé par un comité initié par la jeune chambre internationale des Comores, ont entrepris un nettoyage des différents points de la capitale. Des tonnes de déchets ménagers et d'encombrants ont été ramassés. Même si ici ou là des ordures ramassés attendent patiemment leur tour. Mais comme toujours c'est le plus dur qui reste à faire, à savoir la mise en œuvre de mécanismes devant déboucher sur une structure pérenne de gestion des déchets dans la ville. La mairie constituée il y a un bout de temps, demeure virtuelle aux yeux des habitants de la capitale. Aucune action de visibilité n'est venue leur rappeler qu'une mairie existe. La jeune chambre, qui a joué un rôle central dans

le processus enclenché ne doit pas baisser les bras devant l'ampleur de la tâche. Même s'il convient de rappeler dès à présent les responsabilités des uns et des autres. Dans la grande majorité des pays, la gestion des villes revient en premier aux structures décentralisées genre mairie, communes, etc....

Et à l'heure où la tendance est au financement de ces structures par les bailleurs de fonds, nous nous trouvons face à une pénurie de personnel formé pour les

gérer. La décentralisation tant souhaitée ne sera qu'un vœu pieux si les autorités insulaires ne s'attellent pas avec rigueur à combler ce vide, si bien sûr, la création des communes viables constitue véritablement une priorité.

Pour en revenir à la gestion des déchets, la mise en place d'une décharge contrôlée se pose avec acuité. Des sites ont été identifiés, mais il semble que l'on se heurte à une absence de volonté affirmée dans les prises de décision. Or, si l'on continue d'avancer sans résoudre ce problème, le risque est grand de voir la nappe phréatique polluée. Il ne faut surtout pas oublier que la structure géologique récente de l'île laisse passer l'eau assez facilement sur la bande côtière. Les études pour la gestion des déchets remplissent les tiroirs. Il serait temps de se mettre à l'ouvrage. A moins de toujours jouer aux somnambules, jusqu'à la chute. Et bonjour les dégâts !



Journée mondiale de l'Environnement 2005

Savez-vous que ?

En 1950, moins d'une personne sur trois vivait dans une ville. Aujourd'hui, près de la moitié de la population de la terre est urbaine. D'ici 2030, cette proportion devrait dépasser 60%

En 2000, on recensait 402 villes de 1 à 5 millions d'habitants et 22 villes de 5 à 10 millions d'habitants. En 1950, New-York était la seule ville du monde à avoir plus de 10 millions d'habitants. D'ici 2015, il y aura 23 villes de cette taille, dont 19 dans des pays en développement.

L'Afrique est le continent le moins urbanisé, mais sa population urbaine est celle qui se développe le plus rapidement.

Les espaces verts des établissements urbains jouent de nombreux rôles. Les forêts urbaines produisent de l'oxygène et absorbent le gaz carbonique, améliorant la qualité de l'air. Elles régulent l'absorption des eaux pluviales et constituent un habitat pour la faune urbaine.

